Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

BOSTIK SIL 50 TRANSPARENT
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 04-juil.-2016
Version 1

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit BOSTIK SIL 50 TRANSPARENT
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
Bostik BV
De Voerman 8
PO Box 303
5215 MH's-Hertogenbosch, The Netherlands
Tel: +31 736 244 244
Fax: +31 736 244 344

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë inconnue	0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue
Toxicité pour le milieu aquatique inconnue	26% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande
EUH208 - Contient 3(2H)-Isothiazolone, 4,5-dichloro-2-octyl-. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Dangers généraux
Aucune information disponible.

Évaluation PBT et vPvB
Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Hydrocarbons, C15-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics	934-956-3	--	20 -25	Asp. Tox. 1 (H304)	01-2119827000-58-XXXX
Triacetoxy(propyl)silane	241-816-9	17865-07-5	1 - <5	Skin Corr. 1B (H314)	01-2119966899-07-XXXX
Silanetriol, methyl-, triacetate	224-221-9	4253-34-3	1- <3	Skin Corr. 1C (H314) Acute Tox. 4 (H302) (EUH014)	01-2119962266-32-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané En cas de contact cutanés mineurs, éviter d'étaler la matière sur les zones de peau non affectées. Laver la peau avec de l'eau et du savon.

Contact oculaire Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.

Ingestion Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Dioxyde de carbone (CO2), Agent chimique sec, Jet d'eau (brouillard). Moyens d'extinction - incendies importants. Jet d'eau ou brouillard d'eau, Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction déconseillés
Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Pour les secouristes
Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE
Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Remarques générales en matière d'hygiène
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation
Conserver dans des conditions ambiantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations
Recommandation(s); Respecter la fiche de données techniques

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de protection chimique et un écran facial (lorsque le contact avec les yeux et le visage est possible du fait d'éclaboussures ou de projection de matière).

Protection des mains Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection adaptés. Tablier. Gants en plastique ou en caoutchouc. Porter des vêtements de protection chimique (tels que gants, tablier, bottes ou combinaison intégrale en néoprène, le cas échéant). Chaussures antistatiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Visqueux Pâte
Couleur Incolore
Odeur Acide acétique
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	Aucune information disponible	
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point d'ébullition	> 300 °C / 572 °F	
Point d'éclair	> 61 °C / > 141.8 °F	
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	10	kPa
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
Densité	Aucune information disponible	
Hydrosolubilité	Aucune information disponible	
Solubilité dans d'autres solvants		
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Limites d'explosivité	Aucune information disponible	
Supérieure	Aucune information disponible	
Inférieure	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	> 20.6	

Viscosité dynamique	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en solvant (%)	Aucune information disponible
Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Densité	1.01 g/cm³
Densité apparente	Aucune donnée disponible
Teneur en COV (%)	

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit
.

Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact oculaire	Produit non classé dû à la concentration d'agent réticulant de silicone en dessous du seuil de classification basé sur les tests in-vivo (Hygiene-Institut des Ruhergebiets-Allemagne - Mai 2014).
Contact cutané	Aucune donnée disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation	Aucune donnée disponible.

Informations sur les composants

Données relatives à la toxicité	Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Silanetriol, methyl-, triacetate	= 2060 mg/kg (Rat)	-	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sans objet.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sans objet.

Sensibilisation Sans objet.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sans objet.

Cancérogénicité Sans objet.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Aucune information disponible

Informations sur les composants
Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
Catalogue européen des déchets	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59
Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France) Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H330 - Mortel par inhalation
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : Substances très préoccupantes
PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

Préparée par	Sécurité Produits et Affaires Réglementaires
Date de révision	04-juil.-2016

Indication des modifications

Remarque sur la révision	Sans objet.
Conseil en matière de formation	Aucune information disponible
Informations supplémentaires	Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité